

Contrôle des travaux en présence de plomb

Version : V01

Numéro de dossier : **VDPRS2_20240122_CTPP_04**
Norme employée : **AFNOR NF X46-032**
Date du repérage : **05/04/2024**
Heure d'arrivée : **08 h 30**
Date émission : **10/04/2024**

Objet de la mission : La présente mission concerne la réalisation d'un contrôle des travaux en présence de plomb en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique et conformément à l'arrêté du 12 mai 2009

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **CRYPTE ARCHEOLOGIQUE- 1 Place du Parvis de Notre Dame
75004 PARIS 4EME ARRONDISSEMENT**

Référence cadastrale : **Non communiquée**
Périmètre de repérage : **Crypte archéologique / Niv. Muséo RDC / Locaux Sociaux SS-SOL**

Propriétaire

Nom : **MAIRIE DE PARIS**
Adresse : **6 AVENUE E LA PORTE D'IVRY
75013 PARIS**

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (*Sur déclaration de l'intéressé*) : **Apporteur**
Nom : **MAIRIE DE PARIS**
Adresse : **6 AVENUE E LA PORTE D'IVRY
75013 PARIS**

Organisme chargé de la mission

Nom : **AED Groupe**
Adresse : **4, avenue Graham Bell
33700 MERIGNAC**

Numéro SIRET : **840 795 348 00019**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **7627751904 / 01/07/2024**

Opérateur(s) et signataire(s)

NOM Prénom	Organisme certification	Détail de la certification	Signature
CIVIL Joël	LCC QUALIXPERT	Obtention : 10/01/2023 Échéance : 15/12/2027 N° de certification : C3681	

A. Renseignements complémentaires concernant la mission

A.1. Le laboratoire d'analyse

Nom du laboratoire d'analyse : **EUROFINS**

Adresse : **4, Chemin des Maures - 33170 GRADIGNAN**

A.2. Listes des locaux visités

❖ Crypte Archéologique - Sous-sol - Locaux sociaux

❖ Crypte Archéologique - RDC - Circulation

A.3. Listes des locaux non visités

Néant



A.4. Présence de traces et débris

Type	Localisation	Commentaire
-		

B. Identification des prélèvements et résultats

Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m ²)	Concentration surfacique (µg/m ²)	Photo
Témoïn - 1	Item #1011332	Crypte Archéologique - RDC - Circulation				
Echantillon - 1	Item #1011332	Crypte Archéologique - Sous-sol - Locaux sociaux	Sol souple (Sol propre)	0.1	29.183	
Echantillon - 2	Item #1011332	Crypte Archéologique - RDC - Circulation	Béton ciré (Sol propre)	0.1	45.234	

Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m ²)	Concentration surfacique (µg/m ²)	Photo
Echantillon - 3	Item #1011332	Crypte Archéologique - RDC - Circulation	Béton ciré (Sol propre)	0.1	120.082	
Echantillon - 4	Item #1011332	Crypte Archéologique - RDC - Circulation	Béton ciré (Sol propre)	0.1	29.113	

Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m ²)	Concentration surfacique (µg/m ²)	Photo
Echantillon - 5	Item #1011332	Crypte Archéologique - RDC - Circulation	Béton ciré (Sol propre)	0.1	47.198	
Echantillon - 6	Item #1011332	Crypte Archéologique - RDC - Circulation	Béton ciré (Sol propre)	0.1	52.857	

Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m ²)	Concentration surfacique (µg/m ²)	Photo
Echantillon - 7	Item #1011332	Crypte Archéologique - RDC - Circulation	Béton ciré (Sol propre)	0.1	65.919	
Echantillon - 8	Item #1011332	Crypte Archéologique - RDC - Circulation	Béton ciré (Sol propre)	0.1	50.158	

Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m ²)	Concentration surfacique (µg/m ²)	Photo
Echantillon - 9	Item #1011332	Crypte Archéologique - RDC - Circulation	Béton ciré (Sol propre)	0.1	69.328	

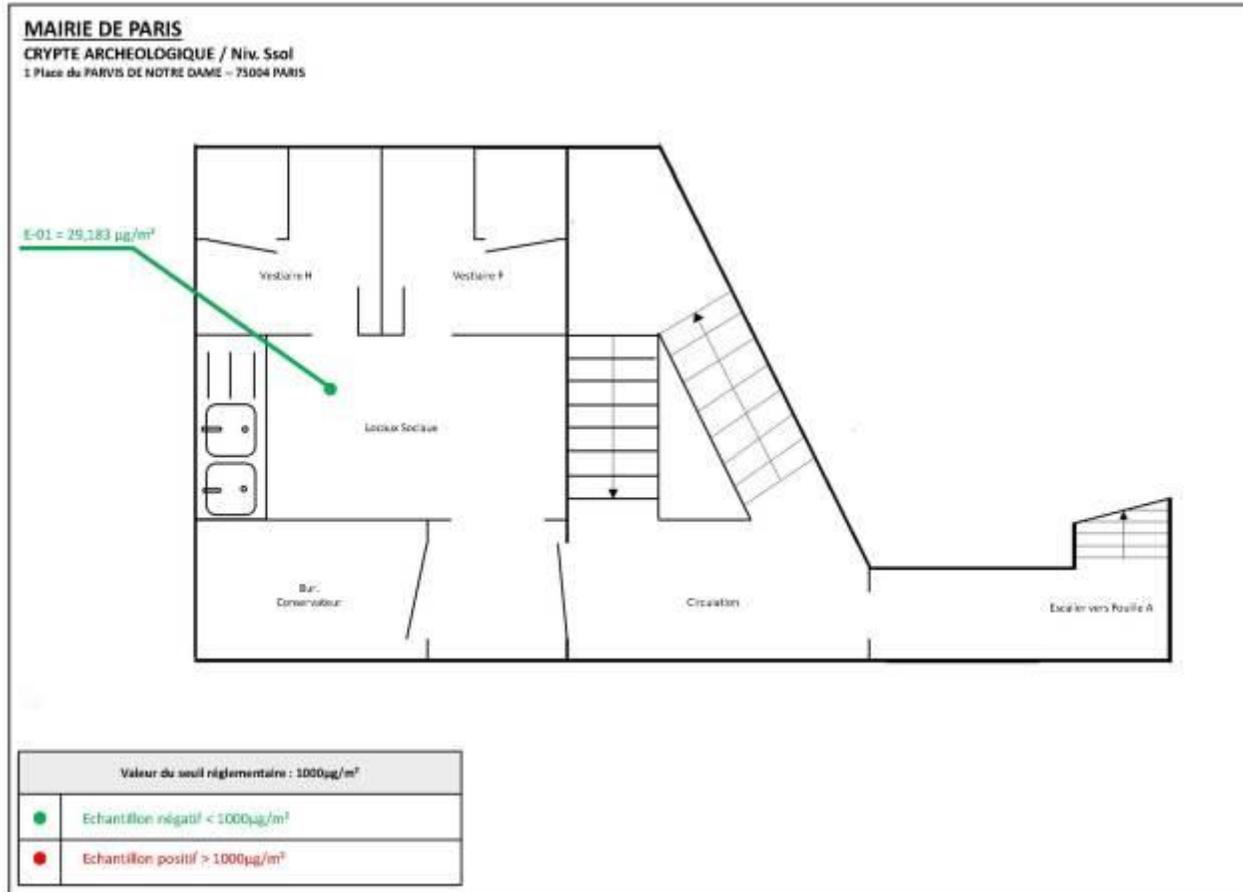
C. Observations

Néant

Fait à **PARIS 4EME ARRONDISSEMENT**, le **10/04/2024**
Par : **CIVIL Joël**



C.1. Planches de repérage



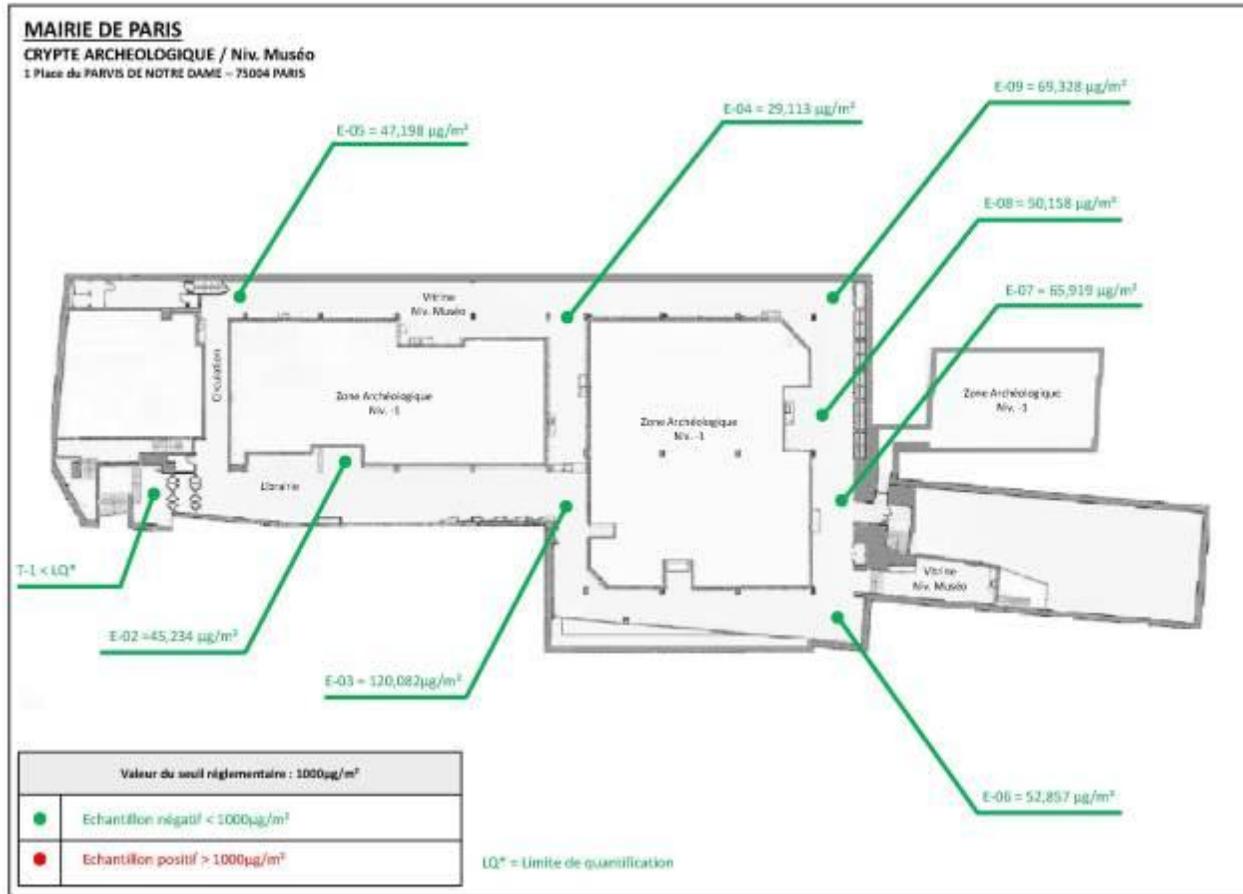
Annexe au rapport : VDPRS2_20240122_CTPP_04

Propriétaire : MAIRIE DE PARIS
 6 AVENUE E LA PORTE D'IVRY
 75013 PARIS

Bien : CRYPTE ARCHEOLOGIQUE- 1 Place du Parvis de Notre
 Dame
 75004 PARIS 4EME ARRONDISSEMENT

Etabli par : CIVIL Joël
 Société : AED Expertises
 Le : 10/04/2024

Croquis 1 / 2
 Version : V01
 du : 10/04/2024



Annexe au rapport : VDPRS2_20240122_CTPP_04

Propriétaire : MAIRIE DE PARIS
6 AVENUE E LA PORTE D'IVRY
75013 PARIS

Bien : CRYPTe ARCHEOLOGIQUE- 1 Place du Parvis de Notre Dame
75004 PARIS 4EME ARRONDISSEMENT

Établi par : CIVIL Joël
Société : AED Expertises
Le : 10/04/2024

Croquis 2 / 2
Version : V01
du : 10/04/2024



D. Résultats d'analyses

SARL AED EXPERTISES
Monsieur Axel JAMKOTCHIAN
 ZAC des Aunettes - 10 Boulevard Louise
 Michel
 91000 EVRY COURCOURONNES

RAPPORT D'ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES

N° de rapport d'analyse : AR-24-LH-015777-01 Date d'émission de rapport : 09/04/2024 4:40 Page 1/2
 Dossier N° : 24H008428 Date de réception : 08/04/2024 Date d'analyse : 08/04/2024
 Référence dossier Client: VDPRS2_20240122_CTPP_04

N° Echantillon		001	002	003	004	005
Référence client de l'échantillon		TEMOIN - 1 - OUI	ECHANTILLON - 1 - OUI - 0.1	ECHANTILLON - 2 - OUI - 0.1	ECHANTILLON - 3 - OUI - 0.1	ECHANTILLON - 4 - OUI - 0.1
Matrice		Poussière	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière
Analyse du Plomb						
SE00D : Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES		Fait	Fait	Fait	Fait	Fait
<i>ICP/AES - NF X 43-275</i>						
SE013 : Analyse de plomb acido-soluble sur lingette						
Surface essuyée	m ²		0.1	0.1	0.1	0.1
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m ²		29.183	45.234	120.082	29.113
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)		2.918 *	4.523 *	12.008 *	2.911 *
Limite de quantification	µg/Lingette(s)		0.5 *	0.5 *	0.5 *	0.5 *
SE040 : Analyse de plomb acido-soluble sur lingette témoin						
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	< LQ *				
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.5 *				

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES

N° de rapport d'analyse : AR-24-LH-015777-01	Date d'émission de rapport : 09/04/2024 4:40	Page2/2
Dossier N° : 24H008428	Date de réception : 08/04/2024	Date d'analyse : 08/04/2024
Référence dossier Client:VDPRS2_20240122_CTPP_04		

N° Echantillon	006	007	008	009	010
Référence client de l'échantillon	ECHANTILLON - 5 - OUI - 0.1	ECHANTILLON - 6 - OUI - 0.1	ECHANTILLON - 7 - OUI - 0.1	ECHANTILLON - 8 - OUI - 0.1	ECHANTILLON - 9 - OUI - 0.1
Matrice	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière
Analyse du Plomb					
SE00D : Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES <small>ICP/AES - NF X 43-275</small>	Fait	Fait	Fait	Fait	Fait
SE013 : Analyse de plomb acido-soluble sur lingette					
Surface essuyée	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Concentration en plomb acido-soluble	47.198	52.857	65.919	50.158	69.328
Concentration en plomb acido-soluble	4.72 *	5.286 *	6.592 *	5.016 *	6.933 *
Limite de quantification	0.5 *	0.5 *	0.5 *	0.5 *	0.5 *

La préparation de l'échantillon est effectuée selon la norme NF X 46-032.
 Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.



Mahdi Chettabi
 Technicien de Laboratoire
 Laboratory Assistant

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Certificat N° C3681

Monsieur Joël CIVIL

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et /
ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément
à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret
2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante avec mention	Certificat valable Du 10/01/2023 au 28/07/2027	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 10/01/2023 au 15/12/2027	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 04/03/2024 au 03/03/2031	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le mardi 05 mars 2024

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P/O Morgane MAS



**Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.**

F09 Certification de compétence version N 010120

SAS AED GROUPE
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC FR

AGENT

DE LA CHAPELLE STONESTREET
18 GALERIE MARCHANDE
33370 TRESSES

Tél : 0557341313

Fax : 05 57 34 06 62

Email : AGENCE.LCSTRESSES@AXA.FR

Portefeuille : 0033074244

Vos références :

Contrat n° 7627751904

Client n° 3425563404

AXA France IARD, atteste que :

**SAS AED GROUPE
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 7627751904** ayant pris effet le **01/01/2023** garantissant sa responsabilité civile et professionnelle, tant pour son compte que pour celui de ses assurés additionnels :

A E D EXPERTISES
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

AED AMIANTE ET
ENVIRONNEMENT
226 RUE DE L'ECOSSAIS
69400 LIMAS

AED EXPERTISE CENTRE
AUVERGNE
1 allée Allan Turing
63170 AUBIERES

AED FIDELIS EXPERTISES
4 AV GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

AED SERVICES
4 AV GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

Pour l'ensemble des activités suivantes :

CONSTATS ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE (DDT)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

1/ **En cas de vente** d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

2/ **En cas de location** de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au **plomb** prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'**amiante** prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
- L'état relatif à la présence de **termites** dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de **gaz** prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état des **risques naturels, miniers et technologiques** prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique (**DPE**) prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure **d'électricité** prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'information sur la présence d'un risque de **mérule** prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

AUTRES PRESTATIONS

- Mesurages Loi Carrez et Loi Boutin
- Diagnostics de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro (PTZ)
- Etats de conformité de la sécurité des piscines
- Etats des lieux locatifs « Loi SCELLIER »
- Diagnostics radon
- Diagnostics relatifs à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores
- Diagnostics réglementaires d'accessibilité handicapés
- Etat des installations d'assainissement non collectif
- Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif
- Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division (EDD)
- Calcul des tantièmes
- Contrôle de la sécurité de l'installation électrique
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments
- Diagnostic technique global (DTG)
- Recherche de fibres céramiques réfractaires (FCR)

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE D'AMIANTE.

Repérages prévus aux articles R1334-20, R 1334-21 R 1334-22 du Code de la Santé publique,.

Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux prévue à l'article R 1334-27 du Code de la Santé publique.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Examens visuels prévus à l'article R 1334-29-3 du Code de la Santé publique.
Mesure d'empoussièremement prévue à l'article R 1334-25 du Code de la Santé publique.
Dossier Amiante des Parties Privatives (DAPP) prévu à l'article R 1334-29-4 du Code de la Santé publique

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS
DIAGNOSTICS PRODUITS - EQUIPEMENTS - MATERIAUX - DECHETS (PEMD)

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2023** au **01/07/2024** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TRESSES le 26 juin 2023
Pour la société :



NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
-----------------------------	------------------------------	-----------------------------------

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	10 000 000 € par année d'assurance	
Dont :		
• Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance	NEANT
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 € par année d'assurance	450 €
• Dommages immatériels non consécutifs	€ par année d'assurance	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
• Dommages aux biens confiés	150 000 € par sinistre	
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	380 €
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1 500 000 € par année d'assurance dont 1 500 000 € par sinistre	3 200 €
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) : Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance	400 € 400 €
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance